

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
—
PARIS
—

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 560 352

②1 N° d'enregistrement national :

84 03146

⑤1 Int Cl⁴ : F 16 S 5/00; E 04 C 2/00.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 29 février 1984.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 35 du 30 août 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : Société dite : TIRO-CLAS, société ano-
nyme. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Louis, Georges Augier et René Laurent.

⑦3 Titulaire(s) :

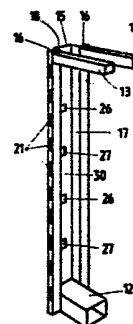
⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Flechner.

⑤4 Cadre d'assemblage.

⑤7 L'invention concerne un cadre d'assemblage qui sert d'é-
lément de base pour la réalisation de postes de travail.

L'invention réside dans le fait que chaque montant vertical
d'un cadre d'assemblage présente en section horizontale un
profilé qui comporte une partie centrale 15 en forme de U
dirigée vers l'intérieur du cadre et deux parties latérales 16
identiques constituées chacune par un retour en équerre vers
l'extérieur du cadre. En outre, des crochets 27 et perforations
21, 26 permettent l'accrochage des montants entre eux et
d'autres éléments.

L'invention est applicable à la réalisation de postes de
travail.



FR 2 560 352 - A1

D

Cadre d'assemblage

L'invention concerne un cadre d'assemblage et plus particulièrement un cadre qui sert d'élément de base pour la réalisation d'espaces ou de postes de travail.

Pour réaliser ces espaces ou postes de travail, il est souhaitable d'utiliser divers éléments de base qui sont prévus pour s'assembler entre eux de manière à constituer une ou plusieurs unités adaptées aux travaux à effectuer à ces postes. Il est également souhaitable que ces divers éléments de base soient prévus de telle manière qu'ils se montent et se démontent sans difficulté afin de permettre des modifications rapides et peu onéreuses des postes de travail.

Le but de la présente invention est donc de réaliser un cadre d'assemblage qui sert d'élément de base pour constituer un ou plusieurs postes de travail.

L'objet de la présente invention est un cadre d'assemblage qui comprend deux montants verticaux reliés par au moins deux traverses horizontales et qui est caractérisé en ce que chaque montant vertical présente en section horizontale un profil qui comporte une partie centrale en forme de U dont les branches sont dirigées vers l'intérieur dudit cadre et deux parties latérales identiques qui sont constituées chacune par un retour en équerre vers l'extérieur dudit cadre.

Afin de permettre l'accrochage d'autres éléments de base sur le cadre d'assemblage, les branches des équerres des parties latérales des montants verticaux comportent des perforations disposées à intervalles réguliers.

Afin de permettre l'assemblage et le verrouillage de cadres entre eux, la branche transversale de la partie centrale de chaque montant vertical comporte une série de crochets et de perforations disposés à intervalles réguliers et prévus de manière à coopérer avec une série identique de crochets et de perforations d'un autre montant vertical.

Lorsque deux montants verticaux selon l'invention sont assemblés et verrouillés par l'intermédiaire des crochets et perforations, les parties latérales en forme d'équerre constituent des coulisses qui permettent la fixation d'autres éléments de base soit par vissage soit par encastrement.

Outre les crochets et perforations d'assemblage et de verrouillage, la partie centrale du montant vertical peut comporter des perforations à intervalles réguliers pour l'accrochage, le maintien et le verrouillage d'autres éléments de base.

D'autres objets, caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description suivante à l'aide des dessins dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective de deux cadres d'assemblage selon la présente invention;
- la figure 2 est une vue en perspective, côté intérieur, d'un montant vertical du cadre d'assemblage selon la présente invention;
- la figure 3 est une vue en perspective, côté extérieur, d'un montant vertical du cadre d'assemblage selon la présente invention;

- les figures 4a et 4b sont des vues de côté de deux montants verticaux avant et après assemblage;
- la figure 5 montre un montant vertical selon la présente invention sur lequel peut se fixer un autre élément de base soit par accrochage, soit par vissage.

5
10 Sur la figure 1, un cadre d'assemblage selon la présente invention, comprend deux montants verticaux 10 et 11 qui seront reliés et maintenus entre eux par une traverse inférieure 12 et deux traverses supérieures 13 et 14. Ces traverses 12, 13 et 14 sont en général fixées aux montants verticaux par des soudures mais cette fixation peut être effectuée par tous autres moyens.

15 Comme le montre mieux la figure 2, la traverse inférieure est soudée sur la partie centrale des montants verticaux 10 et 11, tandis que les traverses supérieures sont soudées sur les parties latérales desdits montants verticaux et laissent donc entre elles un espace pour permettre le passage par coulissement d'un autre élément de base, une cloison par exemple.

20 Sur les figures 2 et 3, on voit qu'un montant vertical 30 (ou 31) est constitué d'un profilé dont la section transversale est en forme de U dans la partie centrale 15 tandis que les parties latérales 16 sont des retours en équerre. Les branches 17 et 18 de la partie centrale sont dirigées vers l'intérieur du cadre tandis que les branches extérieures 19 et 20 des équerres des parties latérales sont dirigées vers l'extérieur du cadre. Ces branches extérieures 19 et 20 comportent une série de perforations 21 qui, de façon connue, permettent l'accrochage d'autres éléments de base tels qu'une équerre de support 22 comme le montre la figure 5.

Les autres branches 23 et 24 des équerres des parties latérales sont en général parallèles à la barre transversale 25 de la partie centrale 15. Les branches 23 et 24 des équerres ainsi que les branches 17 et 18 de la partie centrale sont pleines dans l'exemple décrit en relation avec les figures 1 à 5 mais peuvent comporter des perforations pour permettre l'accrochage, le maintien ou le verrouillage d'autres éléments de base.

Sur la figure 2, la barre transversale 25 de la partie centrale 15 du montant vertical 30 comporte une série de perforations 26 et de crochets 27 qui sont prévus pour coopérer respectivement avec les crochets 29 et les perforations 28 de la barre transversale du montant vertical 31 de manière que les deux montants verticaux 30 et 31 puissent être assemblés et verrouillés entre eux comme le montre les figures 4a et 4b.

La barre transversale 25 de la partie centrale 15 peut également comporter d'autre perforations en vue de permettre l'accrochage, le maintien ou le verrouillage d'autres éléments de base, par exemple des traverses de liaison entre les montants verticaux d'un cadre d'assemblage ou encore des éléments de cloisonnement.

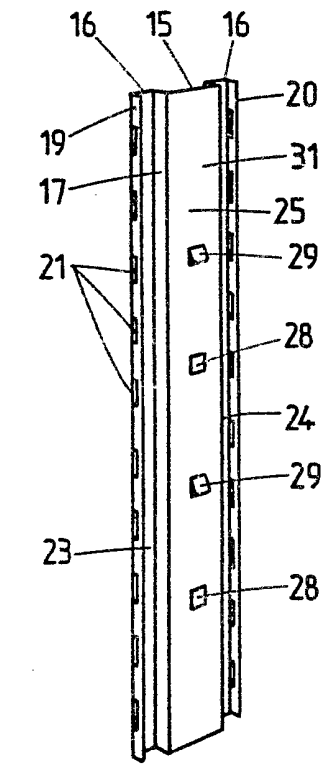
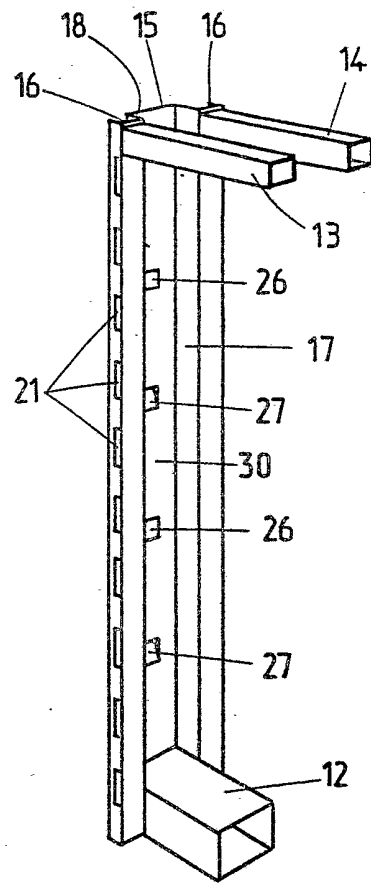
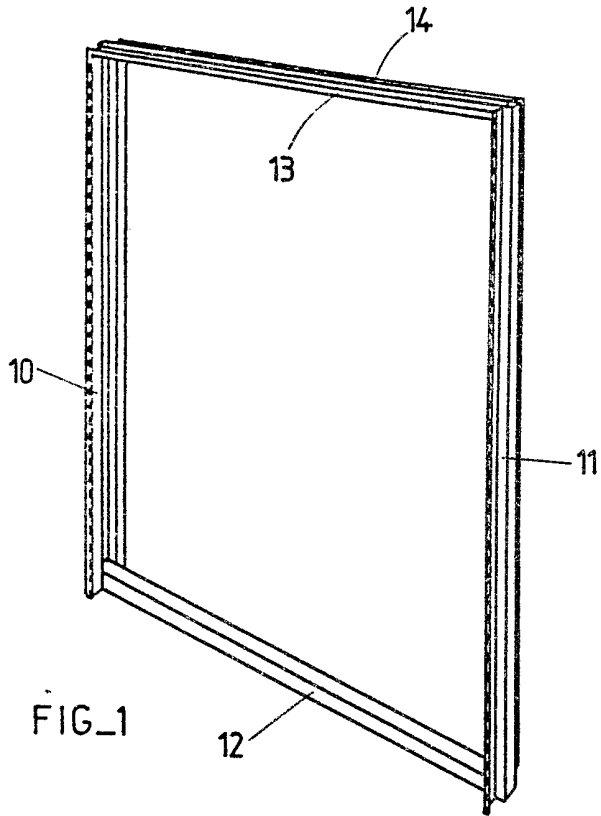
La figure 5 est une vue en perspective de deux montants verticaux assemblés et verrouillés conformément à la présente invention. Cette figure montre que les branches des équerres des parties latérales ainsi que les branches des parties centrales constituent des coulisses 32 et 33 qui permettent la fixation d'éléments de base, par exemple une équerre de support 36, par vissage à l'aide de boulons 34 et de plaque-écrous 35 qui sont insérées dans la coulisse 32.

On remarquera que les branches extérieures 19 et 20 des équerres sont moins larges que les branches 17 et 18 de la partie centrale; il en résulte que ces branches extérieures ne se rejoignent pas lorsque deux montants verticaux sont assemblés, l'espace qui sépare leurs extrémités, permettant d'une part, le passage des boulons 34 et d'autre part, l'encastrement d'autres éléments de base tels que des panneaux.

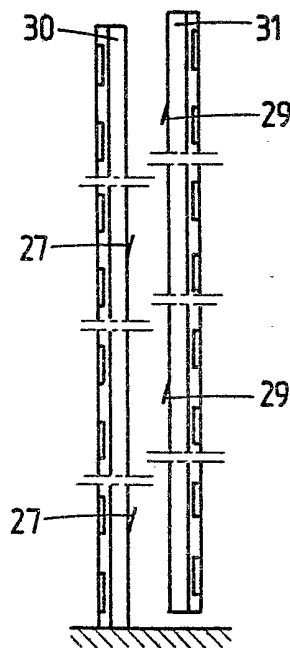
On remarquera que la forme en U de la partie centrale des montants verticaux permet l'encastrement d'autres éléments de base tels que des panneaux qui sont mis en place par coulissement entre les traverses supérieures 13 et 14 (figure 1) et reposent sur la traverse inférieure 12.

REVENDEICATIONS

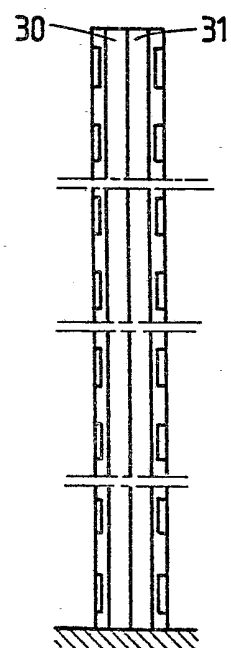
1. Cadre d'assemblage comprenant deux montants
verticaux (10, 11) reliés par au moins deux traverses
horizontales (13, 14) caractérisé en ce que chaque
5 montant vertical présente en section horizontale un
profil qui comporte une partie centrale (15) en forme
de U dirigée vers l'intérieur du cadre et deux parties
latérales identiques (16) constituées chacune par un
retour en équerre vers l'extérieur du cadre.
- 10 2. Cadre d'assemblage selon la revendication 1
caractérisé en ce que la branche de l'équerre 19 ou 20
qui est parallèle aux branches (17, 18) de la partie
centrale comporte une série de perforations (21) permettent
l'accrochage d'éléments.
- 15 3. Cadre d'assemblage selon la revendication 1
ou 2, caractérisé en ce que la branche de l'équerre
(23 ou 24) qui est parallèle à la branche transversale
(25) de la partie centrale (15) comporte une série de
perforations permettant l'accrochage d'éléments.
- 20 4. Cadre d'assemblage selon l'une quelconque
des revendications précédentes caractérisé en ce que
la branche transversale (25) de la partie centrale (15)
comporte une série de crochets (27) et de perforations
(26) disposés à intervalles réguliers et prévus de
25 manière à coopérer avec une série identique de crochets
et de perforations d'un autre montant vertical et
assurer ainsi l'assemblage et le verrouillage des deux
montants verticaux adjacents.
- 30 5. Cadre d'assemblage selon la revendication 4,
caractérisé en ce que les parties latérales (16) en
forme d'équerre résultant de l'assemblage de deux
montants verticaux adjacents constituent des coulisses
qui permettent la fixation d'éléments par vissage ou
encastrement.



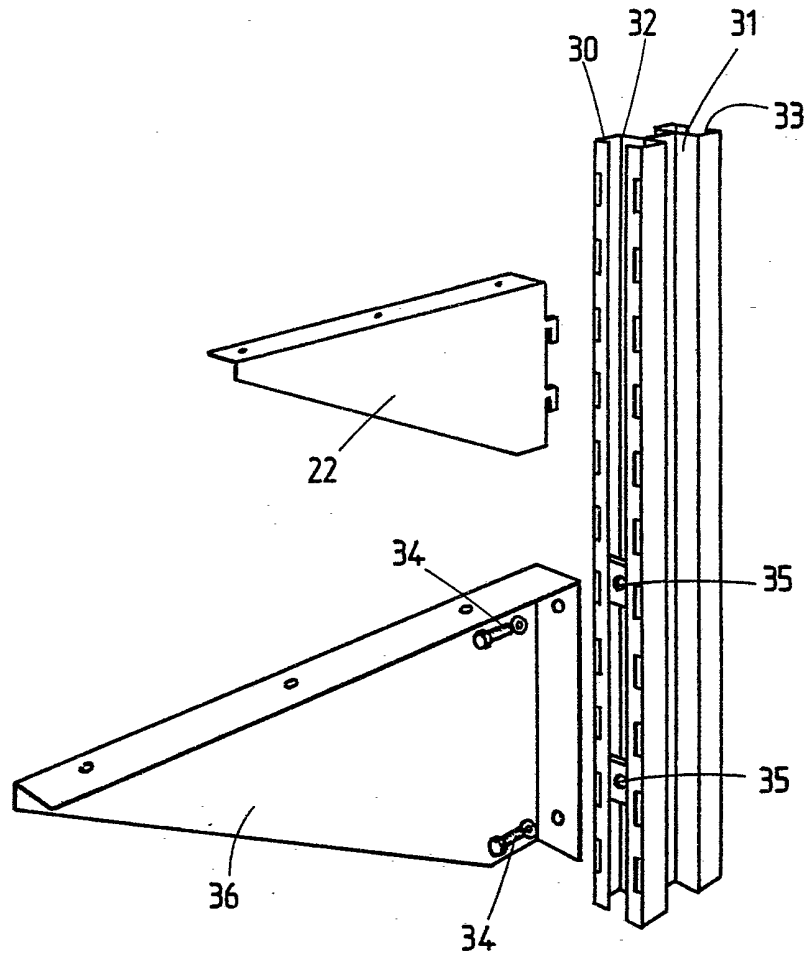
FIG_3



FIG_4a



FIG_4b



FIG_5